

RESIDENCES LULLY - PARC I, IIa, b, c

---

REUNION DES COPROPRIETAIRES DU 3 OCTOBRE 1975

---

20.00 - 23.30 h

au Café de Certoux, Certoux

PROCES - VERBAL

\*\*\*\*\*

---

Relevé des présences

<u>Lully I</u>	<u>Lully IIa</u>	<u>Lully IIb</u>	<u>Lully IIc</u>
MM. Kirsch Heinis Husler Aeby Flückiger Frei De Zanet Martini Hubmann Gros Jaquier	MM. Clos Martin Wicht	MM. Thompson Pittet Schweizer	MM. Favret <u>Courvoisier</u> Metrailier Lenton Cataldi Troxler

Excusés

MM. Schuftan Perroud Gonelli Baumann Oetiker	MM. Lardi Pitton Balmer	MM. Branche	MM. Grimmer Golaz
--	-------------------------------	-------------	----------------------

---

ORGANISATION (M. Jaquier)

Introduction

Le président du comité de gestion Lully I, M. Jaquier, souligne l'importance d'une organisation provisoire au sein de tout Lully-Parc pour coordonner les travaux et résoudre certains problèmes d'intérêt commun (gérance, autogestion, répartition frais communs, etc.).

On sait que Lully I et Lully IIa se sont déjà organisés (comités de gestion). Qu'en est-il de Lully II b et Lully IIc?

L IIb: M. Thompson informe qu'une réunion des quatre copropriétaires est prévue pour débattre s'il était possible de rompre le contrat de gérance avec Intercity. M. Thompson se propose en tant que représentant de Lully IIb de faire connaître au comité L I un remplaçant, et ceci ces prochains jours.

L IIc: De l'avis de M. Troxler, il devrait être possible de rompre le contrat avec Intercity et de s'autogérer. M. Troxler s'efforcera d'éclaircir ce point avec les copropriétaires de sa société. Il indiquera ces prochains jours les personnes représentant Lully IIc lors des réunions "comités Lully-Parc".

Chaque société doit posséder un jeu complet de plans (env. 32 plans) dû par les promoteurs respectifs.

Chaque société sera représentée par un administrateur.

Chaque société doit tenir une comptabilité.

Pour la répartition des frais communs aux quatre sociétés, une personne "trésorier central" est à prévoir.

M. Jaquier informe les copropriétaires que tous les sous-sols, dès le point lumineux escalier rez/sous-sol, sont branchés sur les mêmes compteurs, tarif 1 (tarif immeubles, plus cher que tarif normal).

Après une "prise de température" il semble que l'ensemble des copropriétaires présents est d'accord avec la solution inscrite au registre foncier concernant la répartition par 35ièmes des frais d'électricité sous-sols, garages.

#### PROBLEMES TECHNIQUES (M. Aeby)

1. Assurance RC

Une assurance "responsabilité civile" est nécessaire pour chaque société. (L I et L IIa: contrat RC avec "La Suisse".)

2. Zône devant les entrées Lully IIc (talus)

Cette zône est inscrite au Régistre foncier "zône commune". M. Aeby propose qu'on mette cette partie à disposition des copropriétaires de L IIc pour leur permettre d'y planter des fleurs et arbustes à leur goût (en lieu et place du gazon pour toutous!).

3. Chauffage  
Une jauge électronique est obligatoire depuis le 1.1.75. M. Martin de L IIa demandera une offre écrite à l'entreprise Balestra et Galiotto pour l'installation de ces jauges dans toutes les chaufferies de Lully-Parc (rabais de quantité).
4. Abris containers  
Les copropriétaires présents donnent leur accord provisoire pour un tel abris, pour autant que la commune n'en fasse pas d'objection. Une offre détaillée avec croquis est à soumettre aux copropriétaires (M. Aeby).
5. Empierrement chemin de Chambert  
Rappeler à M. Portier que l'empierrement est à prévoir avant le début des travaux "Lully-Chambert" (Mme Frei).
6. Inscription du chemin de la Barge  
M. Cataldi L IIc propose une solution provisoire (poteaux en bois avec petites plaques portant l'inscription) au début et à la fin du chemin, jusqu'à ce que la commune place une inscription définitive. Lully IIc, sous la direction de M. Cataldi, s'en occupe.
7. Condensation vitrages  
Tout le monde est d'accord de faire bloc commun pour obtenir une modification satisfaisante. Pour l'instant, attendre propositions Meyer-Kiefer-Portier. Eventuellement verres isolants avec participation des copropriétaires.
8. Joints entre maisons  
Faire bloc commun pour refuser ces joints de mastic ordinaire qui ne sont plus utilisés dans la construction moderne (M. Aeby propose une matière élastique, non recouverte de crépis). Lettre signée par les 4 sociétés à M. Portier (M. Aeby/Mme Frei).
9. Intérêts intercalaires  
Les copropriétaires présents sont d'accord de faire une retenue de ces intérêts pour activer des travaux importants de finition et de garantie.
10. Canalisations  
M. Aeby propose de faire venir le service d'hygiène pour un passage auprès de tous les copropriétaires Lully-Parc (mauvaises odeurs buanderies, contre-pentes etc.). Les copropriétaires seront avisés au moins une semaine avant la date de leur venue, pour leur permettre d'être présents ou de confier la clé à M. Aeby.

11. Lully IIb, parkings  
Le problème des modifications de terrains à utilisation commune au profit de terrains privés (avec payement des copropriétaires concernés) est à revoir. M. Troxler L IIc se charge de récrire à M. Hanselmann à ce sujet (avec signature de chaque société et copie à chaque société).
12. Signalisation garage  
Relancer bureau Portier (Mme Frei).
13. Routes d'accès aux garages  
Déblayement de la neige à prévoir par la commune (M. Aeby).
14. Réception provisoire des parties communes  
Cette réception est à coordiner avec la réception définitive de Lully I, avec présence de représentants L IIa, b, c.
15. Jardins L IIc  
L IIc doit activer le bureau Portier pour que les poteaux des séparations soient placés, le gazon semé, les arbres plantés, le treillis posé, avant la fin du mois d'octobre.
16. Permis d'habiter (combles)  
Lectures de la lettre du 30 mai 1975 de M. Flückiger au comité  
Lectures de la lettre du 30 mars 1975 d'Intercity à M. Flückiger  
Il en résulte donc que les promoteurs ont eux-mêmes avoués que les combles étaient habitables.
17. Barrières à neige  
Rouillent, avertir le bureau Portier (Mme Frei).
18. Règlement  
Il est rappelé à tous les copropriétaires Lully.I, excepté M. Kirsch, que le comité attend toujours des propositions de modification du règlement, en ce qui concerne les donnés non prescrits par le code civile et le code des obligations.

Lully, le 7 octobre 1975

Comité de gestion Lully-Parc I / rf